

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Cadre de Santé
Emploi	Cadre de Santé
Métier	Cadre de santé
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle ADIS
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0014 Z 59 Plateau ambulatoire
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2246- comportement défis

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le cadre de santé est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Cadre Supérieur de Santé, assistant du chef de pôle et du Directeur des Soins. Il collabore, dans le cadre de ses fonctions, avec les membres de l'équipe pluri professionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants et les personnels des services logistiques et administratifs. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de l'unité et du médecin chef de pôle.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (TITRE IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent est placé sous l'autorité hiérarchique de la Direction des Soins : Directeur des Soins, Cadre soignant-assistant du chef de Pôle, Cadre de Santé et sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de pôle.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Cycle de travail en 38h20 repos fixe week end et jours fériés -
- Amplitude horaire : 8h-18h
- Horaires prédéfinis 09h00-17h00
- La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service et de l'organisation du pôle et d'actions ponctuelles programmées
- Les congés sont pris conformément à la note GTT annuelle et dans le respect de l'organisation du service

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Hospitalo-Universitaire Autisme et neuroDéveloppement et inclusion sociale est un pôle de recours à vocation régionale dédié à la prise en charge des troubles du neurodéveloppement associé à un trouble du développement intellectuel.

Son projet s'appuie sur 3 fondements :

- Le respect de l'autodétermination des usagers,
- La co-construction de leur projet avec leur tuteur, leurs proches et les professionnels du secteur médico-social afin d'accompagner au mieux la réussite de leur projet et leur inclusion sociale,
- La priorité donnée aux prises en charge ambulatoires, avec la réduction du recours à l'hospitalisation

**Principes du projet destinés à répondre aux besoins des usagers porteurs d'un trouble du neuro développement associé à une déficience intellectuelle et aux recommandations de bonnes pratiques :**

- Lisibilité et réactivité du dispositif favorisant l'accès aux soins à courte échéance ;
- Gradation des soins priorisant les prises en charge extrahospitalières, afin de limiter les institutionnalisations ;
- Décloisonnement, favorisant la fluidité des parcours ;
- Intensification du travail avec les partenaires (aidants, la médecine de ville, les structures médico-sociales...)

Principes généraux d'organisation :

- Demandes de prises en charges adressées au guichet unique du pôle
- Gradation des soins : priorités aux suivis sur le plateau ambulatoire, recours aux équipes mobiles lorsque les troubles sont plus intenses ou à une hospitalisation lorsqu'il s'avère nécessaire d'ajuster le traitement.
- Le recours aux équipes mobiles permet :
 - L'évaluation des comportements défis en milieu écologique
 - Une alternative à l'hospitalisation pour éviter les ruptures dans le parcours de soins

Nature des soins : réhabilitation psychosociale- psychoéducation et pair-aidance familiale

- Déploiement des outils de soins de la réhabilitation psychosociale sur tout le pôle,
- Psychoéducation et pair aidance : Adaptation du programme bref aux usagers pris en charge sur le pôle-
Création d'un DU de pair-aidance familiale

Recherche et formation

- Enseignement dispensé par les professionnels du pôle sur les pratiques orientées vers la réhabilitation psychosociale, l'aide aux aidants, les maladies rares dans le cadre de la labellisation du Centre de Recherche des Maladies Rares d'origine génétique à expression psychiatrique (Génopsy).
- Poursuite et amplification de la recherche consacrée aux troubles du Neuro développement et à l'Autisme dans le cadre du Centre d'Excellence iMIND.

Le pôle Hospitalo-Universitaire ADIS comprend :

Un plateau ambulatoire avec :

- Une unité d'évaluation spécialisée pour les patients atteints de troubles du neurodéveloppement : consultation de génétique, de neurologie (EEG, EMG) et de neuro pédiatrie, d'algologie, préparation aux examens.
- Une unité dédiée à l'évaluation et à la prise en charge des comportements-défis
- Une unité d'accompagnement des familles : accompagnement individualisé, groupe multifamilial, programme de psychoéducation BREF-ADIS, LEO.
- Une équipe mobile : dédiée aux patients à partir de 6 ans : Interventions sur site (famille ou structure médicosociale) pour la gestion de situations de crise, la préparation en amont des hospitalisations, l'accompagnement post-hospitalisation, l'accompagnement des transitions (intégration en structure, transfert d'une structure à une autre), l'adaptation de l'environnement du patient...

Une unité d'hospitalisation :

Unité de recours à vocation régionale spécialisée de 10 lits pour la prise en charge d'usagers à partir de 16 ans présentant un comportement défis associé à une déficience intellectuelle, rendant impossible le maintien dans le milieu écologique du patient.

Une Maison d'Accueil Spécialisée :

La MAS Maurice BEAUJARD, qui dispose de 40 places, dédiée à la prise en charge de résidents souffrant de troubles du neuro-développement associés à un trouble du développement intellectuel.



Un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile :

Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile EVAI « Ensemble vers Un Avenir Inclusif » est une structure médico-sociale. Le SESSAD propose un accompagnement vers l'autonomie, à visée inclusive, construit sur la base d'évaluations pluri-professionnelles desquelles sont issus des objectifs ciblés et des moyens repérés prenant en compte les particularités des personnes avec un TSA.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le cadre de santé organise, coordonne et contrôle l'ensemble des activités nécessaires pour assurer la sécurité des patients, la continuité et la qualité des soins dispensés dans l'unité.

A ce titre il est responsable :

- De l'organisation des soins,
- De l'application des prescriptions médicales,
- De la gestion administrative et logistique de l'unité.

Il est référent professionnel et assure l'encadrement, l'animation de l'équipe placée sous sa responsabilité. En collaboration avec le médecin responsable de service et sous la responsabilité du médecin chef de pôle et du cadre supérieur de santé, il participe à l'élaboration du projet de l'unité et veille à sa mise en œuvre.

Au-delà des dispositions communes à tous modes d'exercice et à la réglementation en vigueur, le cadre de santé s'inscrit dans le dispositif spécifique du projet du pôle HU- ADIS, et notamment dans l'accompagnement des équipes placées sous sa responsabilité. Il s'assure que les outils d'évaluation et de soins de réhabilitation psychosociale sont mis à disposition des usagers. A ce titre, il fait en sorte que chaque usager dispose d'un plan de soin individualisé.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

7.1. Management des ressources humaines

- Organiser et planifier la répartition des effectifs en fonction des contraintes de fonctionnement
- Planifier annuellement la répartition des congés, RTT dans le respect de la note de service sur la gestion du temps de travail
- Assurer la régulation de l'équipe
 - Programmer et animer les réunions
 - Animer une équipe et en assurer la régulation
 - Favoriser la communication avec les différents partenaires
 - Diffuser des informations adaptées et nécessaires au bon fonctionnement de l'unité
 - Gérer les aléas inhérents à l'activité et/ou à la fluctuation des effectifs
- Promouvoir les compétences et évaluer les professionnels
 - Favoriser l'émergence des besoins individuels et collectifs en formation, en lien avec le service de formation continue et le cadre supérieur
 - Favoriser le déploiement des dispositifs de formation institutionnels (tutorat, impulsion des savoirs, RAISOPSI, PTI...), pour les nouveaux professionnels
 - Identifier les exigences du poste occupé, préciser les domaines de compétence des différentes catégories de personnel et veiller à leur bonne articulation en fonction des attentes institutionnelles et polaires.

7.2. Etablir des relations constructives avec les différents partenaires

- Constituer un réseau interne et externe à l'établissement
- Assurer l'interface avec les différents partenaires
- Evaluer les marges de manœuvres possibles au regard des contraintes institutionnelles et nationales



7.3. Assurer pour l'unité l'organisation des stages et le suivi des étudiants au regard des politiques d'encadrement institutionnelles et polaires

- Identifier les ressources pédagogiques de l'unité
- Participer à l'organisation du parcours d'apprentissage des stagiaires
- Désigner les collaborateurs ayant le plus de compétences en matière de tutorat
- Etablir des relations avec les formateurs des IFSI et des IFAS responsables de stage

7.4. Gestion des soins

- Mettre en place une organisation garantissant la continuité et la sécurité des soins au regard de l'activité du dispositif global institutionnel
 - Coordonner les demandes d'hospitalisation émanant des structures médico-sociales
 - Contribuer à l'application des directives médicales et aux soins qui en découlent afin de garantir une activité clinique de qualité
 - Concevoir des organisations dans la logique de la politique médicale du pôle et le respect des contraintes institutionnelles
 - Superviser la planification des prestations au quotidien et faire appliquer les consignes médicales
 - Caractériser les situations, identifier les priorités, choisir les solutions adaptées en termes d'efficience et d'efficacité
 - Assurer la coordination des prises en charges entre les différents intervenants
 - Garantir la continuité des soins et des prestations tout au long du parcours patient
 - Assurer la coordination avec les structures d'amont et d'aval
 - Assurer et garantir les liens nécessaires à la continuité des prises en charge et des groupes
 - Rendre compte à l'encadrement supérieur du fonctionnement de l'unité
- Garantir et évaluer la qualité des soins dispensés, de l'hygiène, de la sécurité des patients et du personnel
- Veiller à la qualité de l'accueil des patients, de leur entourage, des différents professionnels et contribuer à leur information
 - Se rendre disponible pour recevoir, informer, accompagner les patients et leur entourage
 - Mettre en œuvre les conditions nécessaires au respect des droits du patient
 - Informer et faire respecter les règles de fonctionnement de l'unité et de l'hôpital
- Participer à l'élaboration du projet de soins de l'unité en collaboration avec l'équipe médico-soignante et veiller à sa réalisation

7.5. Promotion de la recherche

Le cadre de santé participe aux projets de recherche du pôle et il s'assure de leur mise en œuvre. A ce titre il fait en sorte que les inclusions prévues ont bien lieu.

7.6. Gestion administrative

- Assurer la gestion administrative de l'unité
- Assurer la gestion du flux des patients
- Veiller à ce que les éléments nécessaires à l'appréciation et à la valorisation de l'activité de l'unité soient correctement renseignés
- Mettre en place et assurer le suivi des moyens proposés par l'établissement
- Transmettre aux services concernés l'ensemble des éléments de traçabilité demandés
- Participer à la prévision et la gestion des budgets alloués, en collaboration avec le CAP



7.7. Gestion logistique

- Evaluer et programmer les besoins en matériel, en maintenance
- Anticiper et gérer les approvisionnements en fonction des besoins, dans le respect des bonnes pratiques et des modes d'utilisation des matériels
- Contrôler l'adéquation commande / livraison

7.8. Gestion de la qualité et des risques

- Gérer les risques concernant les prestations de soins, repérer les situations à risque, conduire un plan d'action et faire participer l'équipe à sa mise en œuvre.
- Veiller à la sécurité des personnes placées sous sa responsabilité (usagers personnels et étudiants)
- Contrôler le respect des règles de sécurité et de traçabilité
- Veiller à la fiabilité des informations contenues dans le dossier de soins, ainsi qu'à leur transmission
- Transmettre les consignes, faire appliquer les procédures et les mesures correctives en termes de qualité et de sécurité : protocoles de soins, vigilances sanitaires, prévention des risques, sécurité des personnes et des biens, condition de travail
- Conduire des démarches participatives d'amélioration continue de la qualité des prestations
- Assurer la diffusion, la mise en œuvre la transmission et l'analyse des résultats des projets d'amélioration
- Contribuer aux études et recherches professionnelles et médicales

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

Le cadre de santé se situe à l'interface entre les personnes soignées, l'équipe soignante, les partenaires internes et externes et les familles. A ce titre, il doit :

- S'inscrire dans la politique de soin du service
- Assurer la coordination des structures au regard du projet de service et du projet de pôle
- Développer et coordonner le travail en réseau avec les partenaires de soins et les partenaires sociaux
- Favoriser l'articulation du soin entre les différents partenaires : structure médico-sociale, familles, médecins généralistes...
- S'inscrire dans des missions transversales au sein du Pôle et de l'établissement
- Participer à des actions de formations au sein du service
- S'inscrire dans des groupes de réflexion institutionnelle, en être le représentant du pôle et assurer le retour aux équipes
- Favoriser la participation des professionnels aux activités spécifiques au sein du pôle, aux formations, à la démarche de recherche, aux écrits professionnels, à l'évaluation des pratiques
- Promouvoir la participation des soignants à des actions de communication

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Sens de l'autorité
- Sens de l'organisation et des priorités
- Sens du travail en équipe
- Capacité de réflexion, de positionnement et de mise à distance
- Capacité d'adaptation, d'anticipation et de régulation
- Capacité à s'approprier le projet d'établissement et à en mesurer les enjeux
- Capacité à mettre en œuvre les axes du projet médical du pôle ADIS
- Aptitude à promouvoir et à conduire des projets
- Capacité pédagogique dans l'accompagnement des équipes, des étudiants et des partenaires du réseau



- Capacité à se situer à l'interface des différents interlocuteurs : patients, soignants, famille, entourage, administratifs et logistiques

9.1. Qualité

- Sens aigu de la mission du service public et de l'éthique professionnelle
- Faire preuve de rigueur dans les missions confiées
- Dynamisme et capacités d'initiatives dans son domaine de compétence
- Disponibilité et souplesse de fonctionnement
- Faire preuve d'engagement professionnel
- Disponibilité et esprit de solidarité pour répondre aux besoins du Pôle et de l'institution

9.2. Diplôme requis

- Diplôme de cadre de santé

9.3. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissances des textes et des orientations de la politique de santé ainsi que de ses différentes évolutions
- Avoir une connaissance de la réglementation en vigueur
- Bonne maîtrise des outils informatiques



ARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT

Pôle Emetteur

Pôle ADIS

Modifications apportées par la nouvelle version

actualisation du document

Rédaction	Vérification	Validation
V. STAGNOLI Cadre supérieure de santé	E. BLONDELLE Cadre Supérieure de santé Faisant Fonction	PH. DUCHARME Directeur des soins